

Mairie
63490 Egliseneuve des
Liards

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 063-216301457-20240731-DELIB202424-DE



Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Absent(s) représenté(s) : 0

Absent(s) : 1

L'an deux mil vingt trois

Le 19 juin 2024 à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 12/06/2024.

Présent(s) : Mme JOLY, BEAL, BEAUMEL, MM VEZON, CHASSAING, PIALOUX, REDON, HASLAY, BOYER, LACOUR.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) : M. MORAKIS,

Secrétaire de séance : M. HASLAY

Délibération n°2024-24

Objet :

**Subventions aux associations
pour l'année 2024.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que celui-ci apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Monsieur le Maire propose de reconduire les versements aux associations suivantes :

- ADMR : 100€
- Solidarité paysan du Puy de Dôme : 100€
- Société de Chasse La Surgérienne : 50€
- Restaurant du Cœur : 100€
- OCCE Coop Scolaire primaire : 270€
- OCCE Coop Scolaire maternel : 180€
- Ligue National contre le Cancer : 100€
- Don du sang : 100€
- Association Inter des Egliseneuve : 50€
- Association Amicale d'Egliseneuve : 50€
- L'Eveil de la Maison de Retraite : 100€
- Sapeur Pompier : 200€

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Après délibération, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents le montant alloué aux différentes associations,

Le :

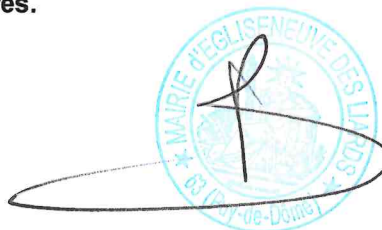
Publié ou notifié

Votes pour : 10 – Votes contre : 0

Le :

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 19 juin 2024.

Le Maire,
Christophe VEZON



7